

Violences, harcèlement, conflits : vos droits



© Jacoblund_iStoc

Agressions sexuelles, harcèlement, maltraitance... vous pouvez être victime de violences au sein de votre famille, à l'école, dans votre quartier, dans un club sportif... Quelle que soit la situation, il est primordial de ne pas vous isoler, de parler à une personne de confiance et de contacter une structure qui pourra vous aider.

ALLÔ ENFANCE EN DANGER



45 intervenants disponibles
à tout moment
Numéro d'appel : 119
www.allo119.gouv.fr

ÂGE MOYEN DES PREMIÈRES VIOLENCES SEXUELLES



PROTECTION DE L'ENFANCE



Fin 2020, 308 000 mineurs sont
suivis en protection de l'enfance.

Comprendre

De la violence verbale à la violence sexuelle

Vous êtes victime ou témoin de maltraitance, d'une agression verbale, physique ou psychologique?
Une règle: en parler!

► Les différents types de violences

Selon le Code pénal, la violence représente une atteinte à l'intégrité physique ou psychique de la personne. Elle peut intervenir dans des contextes différents (scolaire, familial ou professionnel) et sous des formes variées.

La **violence verbale** consiste à humilier l'autre par des injures ou des menaces. Elle peut progressivement se transformer en racket ou en violence physique. Quand elle devient quotidienne, elle crée un état de tension, de peur, de sentiment d'insécurité chez la victime.

La **violence psychologique**, qui a pour but d'humilier, peut prendre différentes formes : refus de communiquer ou de prendre l'autre en compte, harcèlement moral...

La **violence physique** atteint autrui dans son intégrité corporelle. Elle peut être gratuite ou motivée par un vol, par exemple.

Les **agressions et violences sexuelles** vont des attouchements jusqu'au viol en passant par la prise de photos pornographiques sous la contrainte. Le viol est considéré comme un crime et est puni d'une peine allant de 15 ans de prison à la perpétuité.

Pour en savoir plus

Pour plus d'infos sur vos droits et des aides et conseils pour faire face à des violences ou du harcèlement, consultez notre sélection de ressources.

Sites de référence: [voir liste 1 du carnet d'adresses](#)

Organismes de référence: [voir liste 2 du carnet d'adresses](#)

Numéros utiles: [voir liste 3 du carnet d'adresses](#)

► Dénoncer la violence

Si vous êtes victime de violences, vous ne devez pas vous sentir responsable ni avoir honte. Les personnes qui commettent des violences n'agissent pas de façon normale, leurs actes sont répréhensibles et punis par la loi.

Si l'on vous agresse ou que l'on vous maltraite, vous devez en parler à une personne de confiance: ce peut être un parent, une tante, un ami, un professeur... Cette personne pourra vous aider à agir pour vous défendre et stopper ces violences.

Par sentiment de culpabilité ou d'injustice, une victime qui reste seule risque de retourner la violence contre elle-même. Psychologue, éducateur, assistant de service social, associations de défense... de nombreux professionnels et structures peuvent venir en aide à une victime de violences.

Associations: [voir liste 4 du carnet d'adresses](#).

Numéros utiles: [voir liste 3 du carnet d'adresses](#).

► Si vous êtes témoin de violences

Lorsque des victimes de violence se taisent, c'est le plus souvent par peur. Il est donc important de ne pas les laisser s'isoler et de chercher à les aider.

La loi ordonne à toute personne informée de mauvais traitements ou d'abus sexuel de prévenir les spécialistes qui peuvent agir. Ainsi, quand on est témoin d'un acte de violence, il faut en premier lieu secourir la victime: la loi punit la non-assistance à personne en danger (article 223-6 du Code pénal).

Voisins, enseignants, témoins doivent intervenir en s'adressant (anonymement) aux services qui se chargent d'alerter l'administration compétente.

De nombreux dispositifs d'information et d'écoute existent, pour permettre à chacun de réagir.

[Voir liste 3 du carnet d'adresses](#).

Violence contre soi-même

Mutilations, boulimie, anorexie, fugue, dépression, conduites à risques, suicide... la violence peut aussi prendre des aspects très intimes et se retourner contre soi-même. Ces attitudes autodestructrices sont souvent le fait de personnes ayant été victimes de violences et nécessitent des consultations psychologiques.

[Voir liste 5 du carnet d'adresses](#)

[Lire dossier Dépression, mal-être: prévenir et s'en sortir n°5.48.](#)

Trouver de l'aide

Violences sexuelles

Il s'agit d'une forme de violence extrêmement grave. À la suite d'une agression sexuelle, d'un attouchement, d'un viol ou de la diffusion d'un acte sexuel sur Internet, la victime se sent humiliée et salie.

► Les mineurs, premières victimes

Selon l'association Mémoire traumatique et victimologie, les victimes de violences sexuelles sont en très grande majorité des femmes (83 %).

Ces violences touchent en priorité des enfants, proie facile des agresseurs. 81 % des violences sexuelles concernent des mineurs selon l'association qui estime

que chaque année 130 000 filles et 35 000 garçons ont subi des viols et tentatives de viols, en plus des 94 000 femmes majeures et 16 000 hommes majeurs.

► Dénoncer les agissements

Les violences sexuelles ne doivent pas être un sujet tabou. Ces expériences sont extrêmement trauma-

tisantes et peuvent avoir des conséquences désastreuses pour la vie et le futur de la victime. Il est donc très important de ne pas rester seul face à ce type de violences. Il faut dénoncer ces agissements pour que l'auteur soit puni.

La victime doit quant à elle pouvoir bénéficier d'une aide psychologique pour se reconstruire.

► Qui contacter ?

Si vous êtes victime de violences sexuelles, vous pouvez contacter :

Le **119 « Allô enfance en danger »**. L'appel est gra-

tuit, accessible 24h sur 24 et le numéro est invisible sur les factures de téléphone.

www.allo119.gouv.fr/besoin-daide

Le **3919**. Cette plateforme téléphonique est destinée aux victimes de violences sexistes et sexuelles. Elle est accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7. L'appel est anonyme et gratuit.

La **plateforme de signalement en ligne** des violences sexuelles et sexistes où vous pourrez entrer en contact via un tchat avec un agent de police spécialisé.

www.service-public.fr/cmi

Vous trouverez par ailleurs de nombreuses informations sur le site : <https://violences-sexuelles.info>

Harcèlement à l'école

Une loi a été votée par le Parlement le 24 février 2022 qui donne au harcèlement scolaire le statut de délit. Les auteurs de harcèlement dans le cadre scolaire risquent désormais jusqu'à 10 ans d'emprisonnement.

► Diverses formes de harcèlement

En milieu scolaire, le harcèlement se caractérise par une violence répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Il peut prendre différentes formes : le harcèlement moral, le harcèlement physique, le cyberharcèlement (harcèlement via Internet ou les téléphones mobiles), les violences scolaires, la provocation au suicide.

Le ministère de l'Éducation nationale a fait de la prévention du harcèlement entre élèves l'une de ses priorités pour garantir un cadre de vie favorable à la réussite de chaque enfant.

► Réagir en cas de harcèlement

Si vous êtes victime, vous pouvez, dans un premier temps, vous adresser aux adultes de l'établissement (proviseur ou principal, CPE, professeur, professeur des écoles, assistant d'éducation, conseiller d'orientation psychologue, assistant social, infirmier...) ou aux délégués de classe. Si vous avez besoin de conseils supplémentaires, vous pouvez contacter les numéros suivants :

Non au harcèlement : accessible au **3020** (appel gratuit) : dialogue avec des spécialistes et mise en relation avec le « référent harcèlement » de votre académie, en cas de besoin.

www.education.gouv.fr/non-au-harcelement

Le **3018** si le harcèlement à lieu sur Internet (appel gratuit) : écoute, conseil et aide au retrait d'images, de propos blessants ou de comptes.

<https://e-enfance.org/numero-3018/besoin-daide>

Au lycée, vous pouvez vous adresser à un professeur, à la direction, au CVL (conseil de la vie lycéenne) qui rassemble des lycéens élus, des parents d'élèves et des professeurs.

Pour tout savoir sur vos droits au lycée : www.education.gouv.fr/vie-lyceenne

Harcèlement et violence au travail

Le Code du travail reconnaît et interdit toute forme de harcèlement moral et sexuel et assure une meilleure protection des victimes. Sur ces questions, le médecin du travail, les délégués du personnel et les syndicats peuvent apporter aide et soutien.

<https://arretonslesviolences.gouv.fr>

[Lire dossier Les droits et obligations du salarié n°3.22.](#)

► Le bizutage

Le bizutage, qui consiste à « commettre des actes humiliants lors de réunions en milieux scolaires », est un délit puni par la loi de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende, même lorsqu'il est consenti, peines qui peuvent être doublées si la victime est une personne vulnérable.

Même si c'est la tradition, n'acceptez pas d'être bizuté sous prétexte d'intégration ! Plus d'information sur le site du Comité national contre le bizutage.

<http://contrelebizutage.fr>

► Des mineurs responsables

La reconnaissance juridique des mineurs va de pair avec l'affirmation de leur responsabilité devant la justice. Le juge pour enfants peut décider de mesures éducatives, de sanctions et de placements de mineurs. Les peines sont évolutives en fonction de l'âge des mineurs.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1837

Violences numériques

Elles regroupent les violences et maltraitements qui se déroulent sur le Web. Les adolescents y sont de plus en plus confrontés.

► Le cyberharcèlement

Le harcèlement en ligne ou cyberharcèlement est défini comme un acte agressif, intentionnel, perpétré de façon répétée par un individu ou un groupe d'individus, via les moyens de communication électroniques, à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule. Il peut prendre plusieurs formes : intimidation, insultes, menaces, propagation de rumeurs, diffusion de photos...

Ces humiliations en ligne et leurs conséquences peuvent être désastreuses : chaque année, des jeunes victimes de cyberharcèlement se suicident.

► Vous défendre

Si vous êtes harcelé (insultes, contenus dégradants...) sur Internet, parlez-en à une personne de confiance : parent, ami, proche...

Vous pouvez aussi contacter directement le **3018**. Géré par l'association e-enfance, il s'agit du numéro national pour les adolescents et les parents sur toutes les questions liées aux usages numériques des jeunes.

Il est accessible par téléphone 6 jours sur 7 de 9h à 20h, sur 3018.fr par tchat en direct, via Messenger et WhatsApp.

Si vous avez accès sur un site internet ou un service en ligne (e-mails, newsgroups) à des contenus illégitimes (menace, violences, pédophilie, incitation à la haine raciale...), vous pouvez par ailleurs les signaler sur la **plateforme PHAROS**. Elle est mise à disposition par la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) qui dispose d'un service de lutte contre la cybercriminalité.

www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1

Attention aux contenus publiés !

Sur les réseaux sociaux, pensez à limiter l'accès de vos photos et de vos posts à vos amis en configurant vos paramètres de confidentialité. Préservez vos données privées, sécurisez vos mots de passe et ne publiez pas n'importe quoi car certains contenus pourraient vous porter préjudice un jour.

Si vous voyez une photo de vous qui ne vous plaît pas, demandez immédiatement à la personne qui l'a publiée de la retirer. Si elle refuse, signalez-le au plus vite sur le site.

► Connaître vos droits

Droit à l'image, droit à l'effacement, droit de ne pas être choqué... voici quelques dispositifs que vous devez connaître en matière de contenu médiatique.

Droit à l'image

La publication ou la reproduction d'une photographie (ou d'une vidéo) sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.

Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos.

Un document manuscrit doit ainsi être signé par la ou les personnes concernées par la photographie ou la vidéo. Ce document doit faire apparaître les mentions permettant de faire référence aux contenus concernés par l'autorisation et à l'utilisation qui en est faite.

Il ne peut en aucun cas être établi d'autorisation globale, couvrant tout type de contenu impliquant la personne.

Dans le cas où il s'agit d'enfants mineurs, la signature d'autorisation des parents de l'enfant ou de ses tuteurs légaux doit également être obtenue par écrit.

Droit à l'effacement

Si vous avez été victime de harcèlement ou d'agression en ligne, vous pouvez demander au propriétaire du site ou du réseau social de **supprimer le contenu** mis en cause. Le délai d'effacement de ces données ne peut pas dépasser 3 mois (excepté si le responsable du site vous demande une prolongation en vous expliquant ses raisons). Vous pouvez par ailleurs faire une demande de **déréférencement** auprès des moteurs de recherche si le contenu malveillant apparaît lorsque sont indiqués vos nom et prénom.

Si vos demandes restent sans réponse ou sont insatisfaites, n'hésitez pas à faire un recours auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

www.cnil.fr

Droit de ne pas être choqué

Vues à un trop jeune âge, certaines images violentes et/ou pornographiques peuvent traumatiser. Confronté à des représentations de violence, d'atteinte à l'intégrité physique ou à la dignité des personnes, l'enfant ou l'adolescent élabore des stratégies de défense: désensibilisation à la violence, agressivité personnelle, voire agressivité de groupe.

L'impact des programmes violents agit aussi sur la représentation que l'enfant se fait du monde: suré-

valuation de la violence dans la réalité, vision négative de l'avenir, tolérance plus grande à l'égard de comportements agressifs et sexistes.

Télévision

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a mis en place une signalétique obligatoire et commune à toutes les chaînes françaises, qui permet d'informer les adultes et les enfants sur le type de programme qu'ils s'appêtent à regarder. Il existe aussi une signalétique pour les jeux vidéo: les pictogrammes Pegi.

<https://pegi.info/fr>

Internet

Internet est à la fois le média préféré des jeunes et un espace très difficile à réglementer. Non seulement des images choquantes y sont accessibles à tous, en quelques clics, mais la confidentialité des informations partagées dans les espaces de dialogue laisse parfois à désirer.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) vous donne des conseils pour publier vos contenus sur Internet, pour ne pas laisser de traces, pour sécuriser vos comptes...

Soutenu par la Commission européenne, Internet Sans Crainte cible ses conseils pour les plus jeunes et pour les parents.

www.cnil.fr

www.internetsanscrainte.fr

Lire dossier Internet et réseaux sociaux: les utiliser sans danger n°5.17.

Maltraitements au sein de la famille

Les violences intrafamiliales regroupent notamment les violences conjugales et les violences faites aux enfants. Elles peuvent prendre diverses formes: coups, violences physiques, maltraitance, inceste...

► La notion d'enfant en danger

L'Odas (Observatoire national de l'action sociale décentralisée) qualifie d'« enfants en danger » l'ensemble des enfants maltraités ou « en risque » pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (Conseil départemental) ou par la Justice.

L'enfant « en risque » connaît des conditions d'existence qui peuvent mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son entretien, mais il n'est pas pour autant maltraité.

L'enfant maltraité est victime, de la part de ses parents ou d'adultes en ayant la garde, soit de bruta-

lités volontaires, soit d'une absence intentionnelle de soins entraînant des lésions physiques ou des troubles de l'état général.

Sont également inclus dans cette catégorie les enfants victimes de comportements plus difficiles à mettre en évidence car ne laissant pas de traces physiques: brutalités contrôlées, comportements sadiques, manifestations de rejet, de mépris, d'abandon affectif, d'exigences éducatives disproportionnées...

<http://odas.net>

► **Contactez le 119**

Si vous êtes victime de ce type de violence ou de maltraitance, vous pouvez appeler le 119 « Allô enfance en danger ». L'appel est gratuit, accessible 24h sur 24 et le numéro est invisible sur les factures de téléphone.

<https://www.allo119.gouv.fr/besoin-daide>

► **Dénoncer un cas d'inceste**

Si vous êtes victime ou que vous avez été victime d'inceste, vous pouvez contacter la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise).

Ses conseillers sont joignables du lundi au vendredi de 10h à 19h au **0 805 802 804 (en métropole)** ou le **0 800 100 811 (depuis l'Outre-mer)**.

Les appels sont anonymes et gratuits.

► **Où trouver refuge ?**

Il existe des organismes chargés de venir en aide aux mineurs en difficulté. Ils proposent du conseil, de l'accompagnement et des solutions d'hébergement. Lorsque la famille proche est à l'origine des violences et des mauvais traitements subis par un enfant, le juge peut décider son placement dans une structure adaptée.

L'Aide sociale à l'enfance (ASE)

L'Aide sociale à l'enfance (ASE) est un service du département. Sa mission essentielle est d'aider les enfants et leur famille par des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de prise en charge d'enfants qui, pour des raisons diverses, ne peuvent demeurer dans leur famille.

Fin 2020, quelque 308 000 mineurs étaient suivis en protection de l'enfance, selon l'Observatoire national de protection de l'enfance.

En fonction de la situation, diverses prestations peuvent être proposées : aide éducative à domicile

par un TISF (technicien d'intervention sociale et familiale) qui assiste les parents dans les tâches logistiques, action éducative en milieu ouvert par un éducateur spécialisé qui intervient au domicile de l'enfant ou placements dans les cas les plus graves ou complexes.

L'ASE organise l'hébergement des enfants, soit dans des familles d'accueil, soit dans des établissements spécialisés (villages d'enfants, maisons d'enfants à caractère social).

Deux principales options de placement

L'enfant peut être placé en **famille d'accueil**. Celle-ci a la mission délicate d'élever un enfant avec toute l'attention et l'affection possibles, mais sans « se l'approprier », puisque, dans la grande majorité des cas, cet enfant a une famille qui peut venir le voir et dans laquelle il doit retourner un jour. Les mineurs et jeunes majeurs peuvent être placés dans une famille d'accueil jusqu'à 21 ans, âge à partir duquel ils sont censés être autonomes.

Les établissements de type **foyers de l'enfance** sont des structures départementales pouvant recevoir immédiatement tout mineur et jeune majeur de moins de 21 ans dans le besoin. De 0 à 3 ans, ces foyers sont appelés « pouponnières ». Ces structures sont ouvertes 24h sur 24 et 365 jours par an.

Autres solutions d'hébergement

Les **maisons d'enfants à caractère social (MECS)** sont des établissements privés destinés à accueillir des enfants et jeunes majeurs mineurs dont les parents se trouvent en difficultés temporaire ou durable.

Des structures associatives et foyers de jeunes travailleurs peuvent également accueillir des jeunes en difficulté.

Les établissements d'éducation spécialisée pour enfants handicapés physiques ou mentaux peuvent aussi accueillir des enfants en difficulté. Les enfants de l'aide sociale à l'enfance sont reçus dans les mêmes conditions que les autres.

Famille: les droits à connaître

Disposer de l'autorité parentale implique des droits et des devoirs des parents vis-à-vis de leur enfant. En tant que mineur, vous êtes en droit d'attendre que vos parents veillent sur vous, vous entretiennent et vous éduquent jusqu'à ce que vous soyez autonome.

► Droit d'être protégé de la naissance à l'autonomie

Les parents ne peuvent échapper à cette obligation d'entretien et d'éducation qu'en démontrant qu'ils sont dans l'impossibilité matérielle de le faire (article 203 du Code civil).

Cette obligation comprend tout ce qui est nécessaire à la vie de l'enfant au quotidien. Elle est supportée par les deux parents selon leurs ressources respectives. Le parent qui ne satisfait pas à cette obligation peut y être contraint par décision de justice.

L'obligation d'entretien peut être prolongée après la majorité de l'enfant s'il ne dispose pas de ressources propres ou qu'il est dans l'incapacité de subvenir à ses besoins (maladie mentale, handicap physique...).

► En cas de séparation

Un enfant peut refuser un mode de garde qui ne lui convient pas ou plus.

Lorsque les parents se séparent, ils fixent d'un commun accord la résidence habituelle de l'enfant : chez l'un, chez l'autre ou de manière alternée. Si les parents n'arrivent pas à se mettre d'accord sur l'organisation de la garde, l'intervention du JAF (juge aux affaires familiales) est nécessaire.

Un mineur peut également être entendu par le juge ou la personne désignée par celui-ci. Selon la loi, le juge doit entendre les enfants en âge de discernement (cela concerne généralement des enfants âgés de 9 ans minimum). L'enfant peut être accompagné d'un avocat.

Le juge n'est cependant pas obligé d'accéder à la requête de l'enfant s'il estime que ce n'est pas dans l'intérêt de ce dernier.

► Tutelle d'un mineur

En cas de décès des parents (et en l'absence d'un testament établi par le dernier parent vivant pour confier la tutelle à un ascendant) ou si les deux parents font

l'objet d'un retrait de l'autorité parentale, un tuteur est désigné par le juge, parfois épaulé par un conseil de famille pour défendre l'intérêt de l'enfant.

Émancipation

Si vous ne souhaitez plus être sous l'autorité de vos parents, vous devez vous émanciper.

Un mineur émancipé acquiert presque tous les droits et devoirs d'un adulte (gérer son argent et ses biens, signer des contrats...). Mais il ne lui est pas encore possible d'être commerçant, de conduire seul, de voter ou d'être élu.

L'émancipation n'est envisageable que si le mineur est âgé de 16 ans révolus. La demande doit être formulée soit :

- par les deux parents s'ils sont d'accord ;
- par l'un des parents en cas de désaccord entre eux ou si un seul des parents est détenteur de l'autorité parentale ;
- par le conseil de famille si les parents sont décédés, déchus de leur autorité parentale ou dans l'impossibilité d'exprimer leur volonté.

Un mineur est par ailleurs émancipé automatiquement par le mariage, quel que soit son âge. La dispense pour se marier avant 18 ans ne peut cependant être accordée par le procureur de la République que pour des motifs graves (grossesse, par exemple) et avec le consentement des parents.

Le mineur émancipé cesse d'être sous l'autorité de ses parents, qui ne sont plus responsables des dommages qu'il pourrait causer. Le mineur émancipé peut ainsi choisir le lieu où il va habiter, ses fréquentations et loisirs, son orientation professionnelle...

Les parents restent soumis à l'obligation de contribuer à l'entretien et à l'éducation de leur enfant (frais de scolarité, soins médicaux, vêtements...).

Ce que dit la loi

Dispositifs législatifs et judiciaires

En matière de protection des mineurs, diverses lois ont été votées depuis le début des années 2000. Elles mettent en place un cadre législatif de plus en plus strict notamment en matière de violences sexuelles.

► Des lois pour protéger les jeunes

En France, les mauvais traitements sont punis par la loi afin de protéger les enfants qui en sont victimes.

Loi du 2 mars 2022 sur le harcèlement scolaire

Cette loi renforce le droit de suivre une scolarité sans harcèlement scolaire.

La définition du harcèlement scolaire est complétée et un délit est créé : les peines maximales sont de 10 ans de prison et de 150 000 € d'amende en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime harcelée.

Loi du 20 juin 2020 contre la haine sur Internet

Cette loi visant à lutter contre les contenus haineux sur Internet a pour but d'analyser et de suivre le cyberharcèlement et les agressions en ligne.

Elle crée un observatoire de la haine en ligne rattaché au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Les contenus visés par cette loi sont les contenus terroristes ou pédopornographiques, les incitations à la haine, les injures à caractère raciste ou anti-religieuses.

[Lire dossier S'informer, se défendre contre les discriminations n°5.51.](#)

Loi du 3 août 2018 contre les violences sexuelles et sexistes

La loi sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes renforce la protection des mineurs dans ce domaine. Elle augmente le délai de prescription pour les enfants victimes de crimes sexuels à 20 et 30 ans.

Elle renforce la répression des violences sexuelles sur mineurs de 15 ans et moins en mettant en avant la vulnérabilité de la victime et en alourdissant les peines : celles-ci vont de 7 ans de prison pour atteinte sexuelle à 20 ans de prison pour viol.

Cette loi crée également l'infraction d'outrage sexiste : propos ou comportement à caractère sexuel ou sexiste pour réprimer le harcèlement « de rue » et élargit la définition du harcèlement en ligne.

Loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance

Cette loi renforce la prévention en matière de protection de l'enfance.

Elle introduit un soutien, une information et un accompagnement pour les parents qui rencontrent des difficultés éducatives.

Les jeunes majeurs de 18 à 21 ans, ainsi que les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et les mineurs étrangers isolés, relèvent du dispositif de protection de l'enfance.

La loi veille à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur.

Loi du 4 avril 2006 sur les violences au sein du couple

Dans cette loi « renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs », de nouvelles incriminations sont créées dans le domaine de la pédopornographie et des actes d'excision.

L'âge du mariage est porté à 18 ans pour les filles comme pour les garçons afin de réduire les risques de mariage forcé.

Fessée interdite

Que l'on soit père, mère, grand-père ou tante, il est interdit de mettre une fessée à un enfant. La loi du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires stipule : « l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. » La fessée est désormais interdite en France.

► **Déposer plainte**

Aujourd'hui, les victimes font l'objet d'une attention croissante du législateur. Leurs droits sont davantage reconnus par la loi. Toute victime a le droit d'être écoutée, de se faire entendre, de porter plainte

et d'engager des poursuites contre l'auteur du délit ou du crime, de demander réparation du préjudice subi, d'être indemnisée...

Engager des procédures contre l'auteur de violences

En tant que victime, vous pouvez déposer plainte ou faire citer l'auteur de l'infraction devant un tribunal pour qu'il soit jugé. Vous pouvez également vous constituer partie civile pour obtenir une indemnisation.

Pour déposer plainte, il faut se rendre au commissariat (ou à la gendarmerie) le plus proche de son domicile, seul ou accompagné par un proche si l'on a moins de 18 ans. On peut aussi déposer plainte directement, par écrit, auprès du procureur de la République.

On dépose une plainte nominale, contre une personne, ou « contre X » si l'on ne connaît pas l'identité de l'agresseur. À noter: l'existence de témoins renforce la plainte.

Pour certains délits, il est désormais possible de déposer une pré-plainte en ligne: www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Tout dépôt de plainte fait l'objet d'un procès-verbal, et vous recevrez en échange un récépissé. Pour plus de conseils, vous pouvez vous adresser au service d'accueil et de renseignements du tribunal d'instance ou de grande instance de votre domicile et au service de consultation gratuite des avocats.

[Lire dossier Se défendre en justice n°5.50.](#)

Les tribunaux concernés

C'est au **tribunal de grande instance** que sont traitées toutes les questions relatives au divorce, à la séparation des parents, aux obligations alimentaires, à l'exercice de l'autorité parentale, à la garde des enfants, au droit de visite et d'hébergement de l'un des parents, à l'assistance éducative en direction des enfants dont la santé, la sécurité et la moralité sont gravement compromises.

Au **tribunal d'instance** sont notamment traitées les mesures de sauvegarde des intérêts et du patrimoine des enfants (une mesure de tutelle, par exemple).

Au **tribunal correctionnel** sont jugés tous les délits commis contre la personne de l'enfant, tels que les coups et blessures, la privation d'aliments...

Dans une **cour d'assises** sont jugées les affaires les plus graves concernant des crimes tels que le viol, le meurtre, les actes de barbarie...

www.ado.justice.gouv.fr

www.legifrance.gouv.fr

[Lire dossier Se défendre en justice n°5.50.](#)

Légitime défense

La légitime défense, reconnue par la loi, est définie comme suit par le code pénal: « N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte. »

► Le rôle de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Les services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ont pour missions la prise en charge des mineurs délinquants et la protection des mineurs en danger moral ou physique. La PJJ intervient si la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant sont mises en danger. Le juge pour enfants propose alors à la famille une Aemo (aide éducative en milieu ouvert), c'est-à-dire un suivi régulier par un éducateur de la PJJ.

Parallèlement à la PJJ, plusieurs types d'établissements interviennent auprès des jeunes en difficulté d'insertion: clubs de prévention, structures intermédiaires, associations, services du secteur public. L'action des associations et du secteur public est coordonnée par la direction de la PJJ.

► Clubs de prévention

Ces structures ont pour mission d'aider les jeunes en difficulté sociale, familiale, professionnelle, en favorisant leur participation à la vie sociale, en effectuant un accompagnement et un suivi scolaire, psychologique, administratif, ainsi qu'en élaborant des projets personnalisés.

Les clubs de prévention sont implantés dans un milieu où les phénomènes d'inadaptation sont particulièrement développés. On y adhère librement, et l'anonymat est respecté.

Le Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS) est chargé de promouvoir les objectifs des clubs et équipes de prévention spécialisée.

Liste des clubs en France: www.cnlaps.fr

► Autres structures et numéros d'aide à connaître

Si vous êtes victime de violences, de nombreuses associations peuvent vous venir en aide.

Un numéro: le 119

En appelant le 119 « Allô enfance en danger », les jeunes victimes de mauvais traitements sont écoutés et aidés par une cinquantaine de professionnels, quels que soient leurs problèmes: familiaux, scolaires ou autres, qu'il s'agisse de racket, de violence, de négligence, de cyberharcèlement...

Ce numéro d'urgence est accessible de toute la France et des Dom-Tom 24h/24 et 7j/7. L'appel est gratuit depuis tout type de téléphone et n'apparaît pas sur les factures détaillées.

www.allo119.gouv.fr

Saisir le Défenseur des droits

En matière de protection de l'enfance, le Défenseur des droits défend et promeut l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant. Il peut être saisi directement et gratuitement par toute personne s'estimant lésée dans ses droits et libertés par le fonctionnement d'une administration. Il dispose de pouvoirs importants. Il est possible de saisir le Défenseur des droits en ligne. Il est possible de saisir le Défenseur des droits en ligne.

[Lire dossier Se défendre en justice n°5.50.](#)

Les maisons des adolescents (MDA)

Elles ont pour objectif la prévention répondant à distance aux questions de santé physique, mentale et sociale que se posent les jeunes de 12 à 25 ans.

Elles ont pour mission d'informer, de conseiller, d'accompagner les adolescents, leurs familles et les professionnels au contact des jeunes. Le but est de favoriser l'accès aux aides, accompagnements et soins pour les adolescents en souffrance physique, psychique et sociale. Ils bénéficient d'une écoute rapide, à proximité de chez eux, et ils peuvent être orientés vers des prises en charge plus spécialisées.

Pour trouver une MDA proche de chez vous, rendez-vous sur le site du Fil santé Jeunes: www.filsantejeunes.com/carte_mda

Le Fil santé jeunes est également accessible au 0 800 235 236. L'appel est anonyme et gratuit

Les Points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ)

Ils s'adressent en priorité aux adolescents et jeunes majeurs rencontrant différentes difficultés: conflits familiaux, mal-être, échec scolaire, conduites à risque, violences, fugue... Ils reçoivent aussi les parents confrontés à des difficultés éducatives face à leur adolescent.

Coordonnées sur <http://cartosantejeunes.org>

De nombreuses associations

Il existe par ailleurs de nombreuses associations spécialisées dans l'aide aux victimes, les violences sexuelles, le harcèlement, le suicide, les violences sur Internet...

[Voir liste 4 du carnet d'adresses.](#)

Des soins pour les auteurs de violences

Maladie mentale, passé marqué par la violence, lésions cérébrales, abus d'alcool ou de psychotropes, influence des médias, dépendance à la drogue, chômage... certains facteurs peuvent prédisposer à l'agressivité. Dans certains cas, la justice impose une thérapie aux auteurs de violences. Par ailleurs, des associations écoutent les auteurs de violences autant que les victimes.

La Croix-Rouge Écoute (du lundi au vendredi de 10h à 22h, samedi et dimanche de 12h à 18h), appel confidentiel anonyme et gratuit.

Tél: 0 800 858 858

Carnet d'adresses

► Liste 1

Sites de référence

<https://arretonslesviolences.gouv.fr>

Édité par : Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

Sur le site : informations pour les victimes, les témoins et les professionnels sur les violences faites aux femmes, outils de prévention, répertoire des associations de prévention.

<https://fncidff.info>

Édité par : Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FNCIDFF)

Sur le site : annuaire des centres d'information sur les droits des femmes et des familles, documentation juridique, actualités, agenda...

<https://parcours-victimes.fr>

Édité par : France victimes - Fonds de garantie des victimes

Sur le site : informations pour les victimes adultes ou mineurs de violences et leurs proches, espaces pour alerter, s'exprimer, se protéger, porter plainte et se reconstruire. Bouton "Cacher le site" pour le quitter discrètement en toute sécurité.

www.ado.justice.gouv.fr

Édité par : Ministère de la Justice
 Sur le site : informations sur les droits et les devoirs des jeunes et le fonctionnement de la justice en France. Quiz.

www.antidiscriminations.fr

Édité par : Défenseur des droits
 Sur le site : service d'écoute et d'orientation pour les victimes et témoins de discriminations. Mise en contact avec des juristes, par téléphone ou tchat, de manière gratuite, confidentielle, accessible aux sourds et malentendants. Formulaire pour saisir le Défenseur des droits, annuaire d'associations.

www.defenseurdesdroits.fr

Édité par : Défenseur des droits
 Sur le site : missions et coordonnées des 536 délégués du Défenseur des droits et des 872 points d'accueil, procédure en ligne pour saisir le Défenseur des droits, documentation pratique, actualités.

www.france-victimes.fr

Édité par : France Victimes
 Sur le site : répertoire des associations d'aide aux victimes, liste des formations en victimologie, documentation juridique, agenda, actualités.

www.justice.fr

Édité par : Ministère de la Justice
 Sur le site : fiches pratiques sur les droits et les démarches juridiques et administratives, simulateurs en ligne (pensions alimentaires, aide juridictionnelle,...), annuaires des avocats, des conciliateurs, des huissiers et des notaires.

www.nonauharcelement.education.gouv.fr

Édité par : Ministère de l'Éducation nationale
 Sur le site : conseils pratiques pour les jeunes, les parents, les témoins et les professionnels, ressources pédagogiques, dispositif des ambassadeurs contre le harcèlement.

► Liste 2

Organismes de référence

Défenseur des droits

3 place Fontenoy
 75007 Paris
 Tél : 09 69 39 00 00
www.defenseurdesdroits.fr
 510 délégués du Défenseur des droits et 874 points d'accueil. Les délégués du Défenseur des droits accueillent, écoutent et orientent toutes les personnes dans leurs permanences.

Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs (FNEPE)

180 bis rue de Grenelle
 75007 Paris
 Tél : 01 47 53 62 70
www.ecoledesparents.org
 Les Écoles des parents et des éducateurs en soutien à la parentalité proposent des services aux familles et aux éducateurs.

France Victimes

27 avenue Parmentier
 75011 Paris
 Tél : 01 41 83 42 00
www.france-victimes.fr
 130 associations professionnelles d'aide aux victimes.

Liste 1
Sites de référence

p. 11

Liste 2
Organismes de référence

p. 11

Liste 3
Numéros utiles

p. 11

Liste 4
Associations de protection

p. 12

Liste 5
Consultations psychologiques

p. 13

Accueil des victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques, d'un accident de la route, d'un vol ou d'une escroquerie, informations sur leurs droits, accompagnement social dans les démarches et soutien psychologique. Formations gratuites et payantes.

► Liste 3

Numéros utiles

Ces organismes proposent des services d'aide et d'écoute par téléphone pour les jeunes et leurs familles.

Allô enfance en danger (SNATED)

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger
 75017 Paris
 Tél : 119
www.allo119.gouv.fr
 Service d'écoute pour les enfants en danger et les adultes confrontés à cette situation. Équipe d'écouter professionnels chargés de prévenir, informer et d'agir pour la protection de l'enfance.

Association Phare Enfants-Parents

5 rue Guillaumot
 75012 Paris
 Tél : 01 43 46 00 62
<https://preventionsuicidejeunesphare.org>
 Informer, prévenir, accompagner, écouter les toutes les personnes concernées par la souffrance d'un jeune.

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR)

75008 Paris
www.cipdr.gouv.fr
 Le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) est en charge du Plan national de prévention de la radicalisation

(PNPR) avec l'appui des cellules de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) dans chaque département.

Collectif féministe contre le viol (CFCV)

75013 Paris
 Tél : 01 45 82 73 00
www.cfcv.asso.fr
 Organiser des groupes de parole, accompagner les victimes isolées aux procès, former les professionnels et proposer des outils d'information.

Croix-Rouge Écoute

98 rue Didot
 75014 Paris
 Tél : 0 800 858 858
<http://croix-rouge.fr>
 La Croix Rouge mène aussi des actions de prévention, de promotion et de protection de la santé mentale.

Défenseur des droits

3 place Fontenoy
 75007 Paris
 Tél : 09 69 39 00 00
www.defenseurdesdroits.fr
 510 délégués du Défenseur des droits et 874 points d'accueil. Les délégués du Défenseur des droits accueillent, écoutent et orientent toutes les personnes dans leurs permanences.

École des parents et des éducateurs de l'Île-de-France (EPE Ile-de-France)

5 impasse Bon Secours
 75011 Paris
 Tél : 01 44 93 44 88
www.epe-idf.com
 Soutenir les parents dans l'exercice de leur parentalité par divers dispositifs. Répondre aux questions des jeunes sur leur santé, les aider dans des situations de harcèlement à l'école. Proposer des formations aux professionnels et bénévoles engagés dans l'accompagnement des personnes.

Écoute Famille

12 villa Compoint
75017 Paris
www.unafam.org
Aide et soutien pour les familles dont les proches souffrent de troubles psychiques.

e-Enfance

11 rue des Halles
75001 Paris
https://e-enfance.org
E-enfance informe sur le cyberharcèlement, le cybersexisme et toutes les formes de cyberviolence. Elle anime aussi des ateliers de sensibilisation auprès des enfants, des adolescents, des parents et des professionnels.

Enfance et Partage

5-7 rue Georges Enesco
94000 Créteil
Tél : 01 55 25 65 65
https://enfance-et-partage.org
Enfance et Partage défend et protège les enfants victimes de toutes formes de violences en France et à l'étranger.

Fédération nationale solidarité femmes

75019 Paris
Tél : 01 40 33 80 90
www.solidaritefemmes.org
Réseau de 73 associations
La fédération coordonne les associations spécialisées dans l'écoute, l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violence.

Fil Santé Jeunes

5 impasse Bon Secours
75011 Paris
Tél : 0 800 235 236
www.filsantejeunes.com
Service d'écoute, d'information et d'orientation pour les jeunes : santé physique, psychologique et sociale, sexualité.

France Victimes

27 avenue Parmentier
75011 Paris
Tél : 01 41 83 42 00
www.france-victimes.fr
130 associations professionnelles d'aide aux victimes.
Accueil des victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques, d'un accident de la route, d'un vol ou d'une escroquerie, informations sur leurs droits, accompagnement social dans les démarches et soutien psychologique.
Formations gratuites et payantes.

Les Funambules

27-29 rue Pajol
75019 Paris
https://falret.org/services-etablissements/etablissements-services-les-funambules
Service de prévention et d'accompagnement pour les jeunes de 7 à 25 ans avec un proche souffrant de troubles psychiatriques.

Ligne Azur

261 rue de Montreuil
93100 Montreuil
Tél : 0 810 20 30 40
www.ligneazur.org
Information pour les jeunes et leurs proches sur la sexualité, l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Service téléphonique 7j/7 de 8h à 23h.

Mouvement français pour le planning familial (MFPF)

4 square Saint-Iréné
75011 Paris
Tél : 01 48 07 29 10
www.planning-familial.org
13 fédérations régionales, 75 associations départementales
Information sur le droit à la contraception, à l'avortement et l'éducation à la sexualité.
Accueil, soutien, aide des jeunes et des femmes sur les méthodes de contraception. Soutien aux jeunes ayant subi des violences et accompagnement dans leurs démarches.

Non au harcèlement

75007 Paris
www.nonauharcelement.education.gouv.fr
Le ministère de l'Éducation nationale avec le programme pHAre pilote un plan de prévention du harcèlement dans les écoles et les collèges. Des ambassadeurs collégiens et lycéens non au harcèlement participent à ce programme.

Soins aux professionnels de la santé

31 avenue de Versailles
75014 Paris
Soutien et accompagnement psychologique des professionnels et étudiants en santé

SOS Amitié France

Site fédéral
83 boulevard Arago
75014 Paris
Tél : 09 72 39 40 50 (prix d'un appel local)/01 46 21 46 46 (SOS Help, English)
www.sos-amitie.com
https://soshelpline.org

Une fédération de 44 associations "SOS Amitié près de chez vous" avec 55 postes d'écoute et 1 700 écoutants bénévoles, membre de l'Union nationale pour la prévention du suicide (UNPS).

SOS Chrétiens à l'écoute

22 rue d'Arcueil
75014 Paris
Tél : 01 45 35 55 56
www.soschretiensalecoute.fr
Association de chrétiens bénévoles formés à l'écoute au téléphone.

SOS Crise

14 rue du Commandeur
75014 Paris
www.lestransmetteurs.org
Association Les Transmetteurs propose un renfort aux services d'urgence médico-psychosociale.

SOS Inceste et violences sexuelles

10 rue Louis Broglie
44000 Nantes
Tél : 02 22 06 89 03
www.sos-inceste-violences-sexuelles.fr
Écoute, groupes de parole mensuel, prévention, ateliers pour les victimes d'inceste et d'agression sexuelle et leurs proches.

SOS Suicide Phénix

36 rue de Gergovie
75014 Paris
Tél : 01 45 42 45 88
http://sos-suicide-phenix.org
Écoute des personnes en grande souffrance psychologique ou confrontées au suicide.

Souffrance prévention du suicide

2 avenue Oscar Lambret
59000 Lille
Tél : 3114
https://3114.fr
Numéro national de prévention du suicide animé par des professionnels infirmiers ou psychologues sous la supervision d'un médecin spécialiste dans 12 centres régionaux.

Suicide Écoute

75005 Paris
Tél : 01 45 39 40 00 (appel non surtaxé)/01 46 21 46 46 (SOS Help, English)
www.suicide-ecoute.fr
https://soshelpline.org
Membre de l'Union nationale pour la prévention du suicide (UNPS). Offrir une permanence d'écoute téléphonique aux personnes suicidaires et à leur entourage, sensibiliser à la problématique du suicide.

► Liste 4

Associations de protection

Ces associations accueillent, informent et défendent les jeunes victimes.

Association Agir contre la prostitution des enfants (ACPE)

14 rue Mondétour
75001 Paris
Tél : 01 40 26 91 51
www.acpe-asso.org
Information sur la prostitution des mineurs, publication d'outils pédagogiques, groupes de parole pour les parents des mineurs, formations, actions juridiques partie civile.
► Public : étudiant, professionnel, scolaire, tout public

Aurore

Aurore-Siloë
34 boulevard Sébastopol
75004 Paris
Tél : 01 73 00 02 30
www.aurore.asso.fr
Réseau en Ile-de-France et dans 7 autres régions.
Hébergement d'urgence, accompagnement des personnes en situation d'addictions ou avec des troubles psychiques, parcours d'insertion, accueil des jeunes en situation de décrochage scolaire, accompagnement des demandeurs d'asile.
► Public : jeune fille, jeune homme de 18 à 25 ans

Enfance Majuscule

2 rue des longs prés
92100 Boulogne-Billancourt
Tél : 06 38 10 54 23
http://enfance-majuscule.fr
Écoute psychologique, accompagnement juridique, entretien avec toute personne confrontée à une situation de maltraitance, formation pour les professionnels.
► Public : tout public

Face à l'inceste

Maison des associations B7
20 rue Edouard Pailleron
75019 Paris
https://facealinceste.fr
Information sur les procédures judiciaires, publications, forum d'entraide, annuaire des professionnels pour les adhérents.

Fédération Association nationale d'entraide (Fanef)

34 rue Niel
 63100 Clermont-Ferrand
www.federation-aneff.fr
 10 associations ANEF
 Accompagnement et protection de l'enfance, hébergement tout public et insertion par le logement.

Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FNCIDFF)

7 rue du Jura
 75013 Paris
 Tél: 01 42 17 12 00
<https://fncidff.info>
 103 associations locales.
 Informer, orienter et accompagner sur l'accès au droit, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la parentalité, l'emploi, la formation professionnelle, la création d'entreprise, la sexualité et la santé.
 Centre d'information sur les droits des femmes
 Tél: 01 42 17 12 34

Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs (FNEPE)

180 bis rue de Grenelle
 75007 Paris
 Tél: 01 47 53 62 70
www.ecoledesparents.org
 Conseils, accompagnement, orientation, médiation, formation et prévention pour les familles et les jeunes: cafés des parents, entretiens personnalisés, groupes de parole, conférences, formations...
 > Public: bénévole, parent, professionnel du secteur, tout public

Fondation pour l'enfance

23 place Victor-Hugo
 94270 Le Kremlin-Bicêtre
 Tél: 01 43 90 63 10
www.fondation-enfance.org
 Soutenir et financer les associations et les fondations qui aident les enfants en difficulté, identifier les nouvelles problématiques, mener des campagnes de sensibilisation.
 > Public: chercheur, enfant, étudiant, famille, professionnel, journalistes

La Voix de l'enfant

Tour Essor
 14-16 rue Scandicci
 93500 Pantin
 Tél: 01 56 96 03 00
www.lavoixdelenfant.org
 Réseau de 82 associations dans 80 pays.
 Bourses et parrainages d'enfants, aides aux fournitures scolaires, aide à l'accès aux soins, aide

à la vaccination, programmes d'accompagnement à la scolarité en France et à l'international.
 > Public: tout public

L'Enfant Bleu - Enfance maltraitée

18 rue Hoche
 92130 Issy-les-Moulineaux
 Tél: 01 56 56 62 62
<https://enfantbleu.org>
 3 associations à Lyon, Toulouse et Grenoble
 Ligne téléphonique d'écoute, accompagnement thérapeutique des enfants et des adultes, groupes de parole thérapeutique pour les adultes, aide juridique, prévention dans les établissements scolaires.
 > Public: tout public

Relais enfants parents (REP IDF)

Siège de la fédération internationale - Section Ile-de-France
 10 rue Auber
 92120 Montrouge
 Tél: 01 46 56 79 40
www.relaisenfantsparents.org
www.frep-internationale.org
 Accompagnements des enfants au parloir, formation des accompagnants relais, groupes d'échanges entre parents, permanences éducatives pour les détenus.
 > Public: enfant

SOS Inceste et violences sexuelles

10 rue Louis Broglie
 44000 Nantes
 Tél: 02 22 06 89 03
www.sos-inceste-violences-sexuelles.fr
 Permanences d'écoutes téléphoniques au 02 22 06 89 03 les mardis et jeudis de 14h à 17h, les mercredis de 10h à 12h.
 > Public: adolescent, enfant, jeune

Themis

24 rue du 22 Novembre
 67000 Strasbourg
 Alsace
 Tél: 03 88 24 84 00
www.themis.asso.fr
 Antennes à Mulhouse et Colmar
 Accompagnement socio-juridique pour les enfants, les jeunes et leurs parents, accompagnement en conseil de discipline, administrateur Ad hoc dans les procédures juridiques.

► **Liste 5**

Consultations psychologiques

Ces différents réseaux proposent, aux jeunes et à leurs familles, des lieux d'accueil et d'écoute encadrés par des professionnels de santé.

Association nationale des maisons des adolescents (ANMDA)

Siège social
 69 rue d'Inguville
 76600 Le Havre
 Tél: 07 85 75 98 55/07 84 17 37 79
<https://anmda.fr>
 Il existe une Maison des adolescents dans quasiment chaque département.
 Les Maisons des adolescents (11 à 25 ans) sont des lieux d'accueil, d'information, de prévention, de promotion de la santé, d'accompagnement et de prise en charge médicale et psychologique. C'est aussi un lieu de ressources, d'enseignement et de recherche, sur les pathologies rencontrées à l'adolescence.
 Carte des MDA sur le site.

Association nationale Point accueil écoute jeunes (ANPAEJ)

Siège
 s/c Point écoute prévention
 Arpade
 139 bis rue de Cugnaux
 31000 Toulouse
 Tél: 06 46 39 72 16
<http://anpaej.fr>
 347 PAEJ répartis dans 18 régions.
 Les Points accueil-écoute jeunes sont des lieux d'écoute, de conseil et d'orientation, pour des adolescents et jeunes adultes (12 à 25 ans) en situation de mal-être et leurs familles, sans offre de soins. Accueil gratuit et anonyme sur place, sans rendez vous, et par téléphone.

Centre d'évaluation pour les jeunes adultes et adolescents (CJ'AAD)

1 rue Cabanis
 75014 Paris
 Tél: 01 45 65 81 79
www.ghu-paris.fr/fr/intervention-precoce-chez-l'adolescent-et-jeune-adulte
 Centre de consultations spécialisées pour les jeunes adultes et les adolescents avec des symptômes psychiatriques importants, des maladies rares ou des troubles du neurodéveloppement.

Fédération des centres médico-psychopédagogiques (FDCMPP)

36-40 rue de Romainville
 75019 Paris
 Tél: 01 42 38 20 71
www.fdcmpp.fr
 309 CMPP en France.
 Les CMPP sont des centres de consultations, de diagnostic et de soins ambulatoires, non sectorisés recevant des enfants et des adolescents (0 à 20 ans), ainsi que leur famille. Carte et coordonnées des CMPP sur le site internet.

Fédération des espaces santé jeunes (FESJ)

35 rue Estelle
 13001 Marseille
 Tél: 04 91 13 71 87
www.fesj.org
 46 espaces santé jeunes en France
 Lieu d'accueil, d'écoute, de prévention, d'accompagnement et d'orientation dont l'objectif est de favoriser l'éducation à la santé, autour de la nutrition, l'éducation sexuelle, la consommation de produits, la prévention du suicide et du mal-être. Public concerné: adolescents et jeunes adultes de 11 à 25 ans, leur famille et les professionnels travaillant avec des jeunes.

Carnet d'adresses

Actuel Ile-de-France

► Liste 1 (IDF)

Jeunes en difficulté

Les associations ci-dessous s'adressent aux jeunes de 13 à 30 ans en situation de rupture, de crise ou de mal-être.

Association d'entraide francilienne 93/94 (AEF 93/94)

72-74bis avenue Pasteur
93100 Montreuil
Tél : 01 42 87 78 76
<http://federation-anef.fr>
www.aef93-94.org
Les Associations nationales d'entraide (Anef) agissent pour la prévention, la protection, l'insertion des mineurs et des jeunes adultes en danger moral, physique ou victimes d'exclusion.

Aurore

Aurore-Siloë
34 boulevard Sébastopol
75004 Paris
Tél : 01 73 00 02 30
www.aurore.asso.fr
Réseau en Ile-de-France et dans 7 autres régions.
Aurore agit pour l'hébergement, le soin et l'insertion des personnes en situation de précarité et d'exclusion.

Réseau Info Jeunes

75001 Paris
www.cidj.com/nous-rencontrer
1 200 structures Info jeunes (IJ) en France.
Accueille gratuitement et de manière anonyme tous les jeunes, sans rendez-vous, sur tous les sujets qui peuvent les concerner : orientation, études, métiers, emploi, logement, santé, mobilité internationale...

► Liste 2 (IDF)

Clubs de prévention spécialisée

Ces associations accueillent et accompagnent les jeunes en difficulté jusqu'à leur réinsertion dans leur famille et leur environnement.

75002 Paris

La Clairière
60 rue Greneta
Tél : 01 42 36 82 46
www.laclairiere.org

75004 Paris

ARC- Equipes d'Amitié (ARC-EA)
8 rue Budé
Tél : 01 43 29 62 61

75004 Paris

Aurore
Aurore-Siloë
34 boulevard Sébastopol
Tél : 01 73 00 02 30
www.aurore.asso.fr
Réseau en Ile-de-France et dans 7 autres régions.

75011 Paris

Association Olga Spitzer
Service de prévention spécialisée
35-37 rue de la Folie Régnauld
Tél : 01 55 28 94 22
www.associationolgaspitzer.fr

75012 Paris

Fondation Jeunesse feu vert
34 rue de Picpus
Tél : 01 44 64 84 00
www.jeunessefeuver.com

75017 Paris

Fondation Opej
Oeuvre de protection des enfants juifs
10 rue Théodule Ribot
Tél : 01 46 22 00 87
www.opej.org

75017 Paris

TVAS 17
13 rue Curnonsky
Tél : 01 47 63 65 18

75019 Paris

Association de prévention spécialisée et d'accompagnement des jeunes (APSAJ)
76 rue Philippe de Girard
Tél : 01 46 07 61 64
www.cpsp-asso.com/apsaj.html

Liste 1

Jeunes en difficulté p. 14

Liste 2

Clubs de prévention spécialisée p. 14

Liste 3

Consultations juridiques gratuites p. 16

Liste 4

Lieux d'accueil et d'écoute pour les adolescentss p. 18

Liste 5

Point accueil écoute jeunes (PAEJ) p. 19

75019 Paris

Grajar
100 rue Petit
Tél : 01 40 36 00 66
www.cpsp-asso.com/grajar.html

75020 Paris

Drôit d'enfance - Les Réglisses
Fondation Méquignon
5 rue Pierre Bonnard
Tél : 01 43 66 58 15
www.cpsp-asso.com/les-reglisses-fondation-mequignon.html

77000 Melun

Association de prévention de l'agglomération de Melun (Apam)
8 rue Camille Flammarion
Tél : 01 60 68 49 78
<http://association-apam.fr>

77000 Melun

Association départementale de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA 77)
2 bis rue Saint-Louis
Tél : 01 60 68 38 36
www.adsea77.fr

77160 Provins

Espoir CFDJ Seine-et-Marne
8 rue du Buat
Tél : 01 64 00 12 34
<http://espoir-cfdj.fr>

77185 Lognes

La Brèche
23 rue de la Maison Rouge
Tél : 01 80 45 02 04
www.labreche77.com

78000 Versailles

Sauvegarde des Yvelines
9 bis avenue Jean Jaurès
Tél : 01 39 23 19 19
www.sauvegarde-yvelines.org

91000 Évry

Oser
110 place de l'Agora
Tél : 01 60 78 95 08
<http://osser-prevention-specialisee-57.webself.net>

91140 Villebon-sur-Yvette

Inter'val
5 rue de la basse roche
Tél : 01 60 14 35 95

91150 Étampes

PrevSud
27 rue Louis Moreau
Tél : 01 64 95 88 91

91170 Viry-Châtillon

Emergence
9 avenue Jean Moulin
Tél : 01 69 43 31 46
<https://emergence-asso.org>

91200 Athis-Mons

Ressources
6 avenue Jules Vallès
Tél : 01 69 38 37 21
www.associationressources.org

91240 Saint-Michel-sur-Orge

CEPFI
3 rue Saint-Exupéry
27 rue de la Fontaine de l'Orme
Tél : 01 69 04 55 76
www.cepfi.com

91260 Juvisy-sur-Orge

Médiane Prévention
26 avenue Gounod
Tél : 01 69 38 77 20

91260 Juvisy-sur-Orge

Ressources
3 rue Condorcet
Tél : 01 69 21 06 72
www.associationressources.org

91300 Massy

Perspectives
9 avenue de France
Tél : 01 60 11 99 37

91330 Yerres

Val d'Yerres Prévention
57-59 rue de la Grange
Tél : 01 69 83 80 83

91350 Grigny

Viry Grigny Prévention
2 place Henri Barbusse
Tél : 01 69 43 31 46

91380 Chilly-Mazarin

Alliance Prévention
 25 rue Pasteur
 Tél: 01 64 48 44 54

91530 Saint-Chéron

Le Phare Prévention Hurepoix
 Maison des associations
 3 rue Lamoignon
 Tél: 09 71 37 84 73

91650 Breuillet

Le Phare Prévention Hurepoix
 3 route de Dourdan
 Tél: 09 75 91 80 59

92000 Nanterre

Le Gao du Petit Nanterre
 446 avenue de la République
 Tél: 01 47 82 35 93

92110 Clichy

L'Essor
 Association buzenval
 13 bis rue Morice
 Tél: 01 47 30 73 73
 www.lessor.asso.fr

92140 Clamart

La Pépinière
 42 avenue Jean Jaurès
 Tél: 01 45 34 93 09

92200 Neuilly-sur-Seine

L'Essor Dispositif 92
 79 bis rue de Villiers
 Tél: 01 41 92 96 00
 www.lessor.asso.fr

92220 Bagneux

Club Relais 92
 56 avenue Albert Petit
 Tél: 01 46 64 42 17

92230 Gennevilliers

Prévention Asnières Gennevilliers
 (Page)
 3 avenue des Lots Communaux
 Tél: 01 41 47 93 00

92260 Fontenay-aux-Roses

Jeunes dans la cité (JDLC)
 9 rue des Paradis
 Tél: 01 46 60 78 00

92310 Sèvres

Action Jeunes
 170 Grande Rue
 Tél: 01 46 26 45 22
 https://actionjeunes.org

92390 Villeneuve-la-Garenne

Villeneuve Animation et Vie
 Urbaine (VAVU)
 3 place André Malraux
 Tél: 01 47 92 05 55

92500 Rueil-Malmaison

APSI 92
 8-10 boulevard Edmond Rostand
 Tél: 01 47 08 99 82

92600 Asnières-sur-Seine

IFEP
 53 rue du Révérend Père Christian
 Gilbert
 Tél: 01 34 77 30 64
 http://asso-ifep.fr

92700 Colombes

Les Quatre Chemins
 378 rue Gabriel Péri
 Tél: 01 47 81 41 77
 http://les4chemins.org

92800 Puteaux

Association du site de la Défense
 (ASD)
 14 place Carpeaux
 Tél: 01 46 98 00 49

93000 Bobigny

Sauvegarde 93
 20 rue Gallieni
 Tél: 01 55 89 08 40
 www.sauvegarde93.fr
 Implantations à Epinay-sur-Seine,
 Stains, Saint-Denis, La Courneuve,
 Aulnay-sous-Bois, Pantin, Noisy-
 le-Sec, Rosny-sous-Bois, Gagny,
 Neuilly-Plaisance, Noisy-le-Grand.

93100 Montreuil

Association Rues et Cités
 24 boulevard Paul-Vaillant
 Couturier
 Tél: 01 41 72 02 81
 www.ruesetcites.fr

93110 Rosny-sous-Bois

Cap-à-Cité
 3 rue de Rome
 Tél: 01 48 54 17 20
 www.capaciteassociation.com

93120 La Courneuve

Sauvegarde 93
 32 rue de la Convention
 Tél: 01 43 11 35 00
 www.sauvegarde93.fr

93200 Saint-Denis

Association Canal
 7 boulevard de la Libération
 Tél: 01 55 87 21 30

93220 Gagny

Arrimages
 73 ter avenue Henri Barbusse
 Tél: 01 71 84 15 96
 www.arrimages.org

93240 Stains

Sauvegarde 93
 3 square Pierre de Béranger
 Tél: 01 48 21 04 08
 www.sauvegarde93.fr

93300 Aubervilliers

À travers la Ville (ATLV)
 195 avenue Victor Hugo
 Tél: 01 48 11 00 03

93600 Aulnay-sous-Bois

Association Grajar 93
 16 boulevard Félix Faure
 Tél: 01 48 79 63 63

93800 Épinay-sur-Seine

Fondation Jeunesse Feu Vert
 35 avenue du Maréchal de Lattre
 de Tassigny
 Tél: 01 48 23 34 42
 www.jeunessefeuvert.com

94000 Créteil

Pluriels 94
 46 rue Falkir
 Tél: 01 49 80 15 97
 www.pluriels94.fr

94120 Fontenay-sous-Bois

Fontenay Cité Jeunes
 2 rue Emile Roux
 Tél: 01 43 94 04 04

94270 Le Kremlin-Bicêtre

France Parrainages
 23 place Victor Hugo
 Tél: 01 43 90 63 18
 www.france-parrainages.org

94290 Villeneuve-le-Roi

Vivre ensemble
 133 avenue Paul Doumer
 Tél: 01 45 97 23 19

94310 Orly

Association clubs et équipes de
 rues (Acer)
 22 rue Normandie Niemen
 Tél: 01 48 52 50 59

94350 Villiers-sur-Marne

Emmaüs Synergie
 44 bis avenue Lecomte
 Tél: 01 57 10 96 75

94400 Vitry-sur-Seine

AFS Vitry
 62 rue Jules Lagaisse
 Tél: 01 45 21 67 00
 www.espoir-cfdj.fr

94400 Vitry-sur-Seine

Espoir CFDJ Val-de-Marne
 3 rue Langlois
 Tél: 01 45 73 04 72
 http://espoir-cfdj.fr

94470 Boissy-Saint-Léger

Val pré
 6 place Sapinière
 Tél: 01 45 69 44 19

94500 Champigny-sur-Marne

Association Champigny
 Prévention (ACP)
 11 avenue Eugène Courel
 Tél: 01 48 85 42 63

94600 Choisy-le-Roi

Association liaison Choisy
 enfance jeunesse (ALCEJ)
 2 avenue des Chalets
 Tél: 01 48 84 44 50

95100 Argenteuil

Contact enfance adolescence
 jeunesse
 218 route de Pontoise
 Tél: 06 82 14 45 30

95100 Argenteuil

Le Valdocco
 18 rue de Nivernais
 Tél: 01 39 47 89 21
 www.leveldocco.fr

95120 Ermont

Association de défense et de
 prévention pour la jeunesse
 (ADPJ)
 469 rue Jean Richepin
 Tél: 01 34 14 69 12

95130 Le Plessis-Bouchard

Aiguillage 95
 40-42 rue Gabriel Péri
 Tél: 09 50 03 06 80
 http://aiguillage-association.fr

95140 Garges-lès-Gonesse

Fondation Opej
 1 rue Claude Monet
 Tél: 01 39 93 79 08
 www.opej.org

95200 Sarcelles

Opej Club Prévention (Opej)
 34 avenue du Maréchal Pierre
 Koenig
 Tél: 01 34 19 39 64
 www.opej.org

95210 Saint-Gratien

Accompagner Prévenir Soutenir
 (APS Saint-Gratien)
 6 rue Moque Souris
 Tél: 01 34 05 09 87
 www.aps-saintgratien.com

95300 Pontoise

La Sauvegarde du Val d'Oise
 20 rue Lecharpentier
 Tél: 01 30 38 10 66
 https://sauvegarde-95.fr

95340 Persan

La Bulle
 82 avenue Gaston-Vermeire
 Tél: 01 30 34 41 85

95400 Villiers-le-Bel

Initiatives Multiples d'Actions
 auprès des Jeunes (Imaj)
 22 avenue du Champ Bacon
 Tél: 01 34 39 16 00
 www.imaj95.fr

► Liste 3 (IDF)

**Consultations
juridiques gratuites**

Les Points d'accès au droit et les Maisons de justice et de droit accueillent et informent les personnes ayant des problèmes juridiques. Ils proposent des permanences d'avocats, de notaires, d'huissiers et d'associations d'information juridique. Se renseigner au préalable pour les horaires des permanences.

75001 Paris

Point justice - Point d'accès au droit de Paris (PAD)
Tribunal de Paris
Parvis du tribunal
Tél: 01 87 27 98 05

75001 Paris

Point justice - Point d'accès au droit des jeunes de Paris (PAD Jeunes)
QJ - 2ème étage
4 place du Louvre
Tél: 01 44 76 65 19
www.cidj.com

75010 Paris

Maison de justice et du droit Paris Nord-Est (MJD)
15-17 rue du Buisson Saint-Louis
Tél: 01 53 38 62 80

75013 Paris

Point justice - Point d'accès au droit Paris 13 (PAD)
33 boulevard Kellermann
Tél: 01 55 78 20 56

75015 Paris

Maison de justice et du droit Paris-Sud (MJD)
99 rue d'Alleray
Tél: 01 45 45 22 23

75015 Paris

Point-justice - Point d'accès au droit Paris 15 (PAD)
16-22 rue de la Saïda
Tél: 01 45 30 68 60

75017 Paris

Maison de justice et du droit Paris Nord-Ouest (MJD)
16-22 rue Jacques Kellner
Tél: 01 53 06 83 40

75018 Paris

Point-justice - Point d'accès au droit Paris 18 (PAD)
2 rue de Suez
Tél: 01 53 41 86 60

75019 Paris

Point-justice - Point d'accès au droit Paris 19 (PAD)
53 rue Compans
Tél: 01 42 28 62 30

75020 Paris

Point-justice - Point d'accès au droit Paris 20 (PAD)
18 rue Ramus
Tél: 01 53 27 37 40

77000 Melun

Point-justice - Point d'accès au droit de Melun (PAD)
Palais de Justice
2 avenue du général Leclerc
Tél: 01 64 79 80 00

77100 Meaux

Maison de justice et du droit (MJD)
Allée Jean-Louis Barrault
Centre commercial La Verrière
Tél: 01 60 41 10 80

77120 Coulommiers

Point-justice - Point d'accès au droit de Coulommiers (PAD)
22 rue du Palais de Justice
Tél: 01 64 65 88 60

77130 Montereau-Fault-Yonne

Point-justice - Point d'accès au droit de Montereau-Fault-Yonne (PAD)
Service municipal "la maison pour tous"
4 rue Jules Ferry
Tél: 01 64 31 07 83

77140 Nemours

Point-justice - Point d'accès au droit de Nemours (PAD)
CCAS
8 bis rue Hédelin
Tél: 01 74 80 00 30

77160 Provins

Point-justice - Point d'accès au droit de Provins (PAD)
17 rue Sainte Croix
Tél: 01 60 58 57 75

77176 Savigny-le-Temple

Maison de justice et du droit (MJD)
34 place Elisée Reclus
Tél: 01 64 19 10 60

77185 Lognes

Maison de justice et du droit (MJD)
Val Maubuée
4 rue Saint Claire Deville
Tél: 01 60 95 16 90

77260 La Ferté-sous-Jouarre

Point-justice - Point d'accès au droit de La Ferté sous Jouarre (PAD)
Centre social du Pays de Brie
17 rue de Reuil
Tél: 01 60 22 19 19

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Point-justice - Point d'accès au droit de Saint Fargeau Ponthierry (PAD)
Hôtel de Ville
185 avenue de Fontainebleau
Tél: 01 60 65 20 20

77340 Pontault-Combault

Maison de justice et du droit (MJD)
Hôtel de Ville
Ferme Briarde
107 avenue de la République
Tél: 01 60 37 27 60

77500 Chelles

Maison de justice et du droit (MJD)
69 rue du Tir
Tél: 01 72 84 62 85

77700 Chessy

Point-justice - Point d'accès au droit de Chessy (PAD)
Maison des services publics
27 place d'Ariane
Tél: 01 78 71 40 96

78000 Versailles

Point-justice - Point d'accès au droit de Versailles (PAD)
Palais de justice
Palais de justice
5 place André Mignot
Tél: 01 39 07 39 07

78100 Saint-Germain-en-Laye

Point-justice - Point d'accès au droit de Saint-Germain-en-Laye (PAD)
34 rue André Bonnenfant
Tél: 01 30 87 22 26

78130 Les Mureaux

Maison de justice et du droit du Val de Seine (MJD)
79 boulevard Victor Hugo
Tél: 01 34 92 73 42

78190 Trappes

Maison de justice et du droit (MJD)
3 place de la mairie
Tél: 01 30 16 03 20

78200 Mantes-la-Jolie

Point-justice - Point d'accès au droit de l'Agora de Mantes-la-Jolie (PAD)
254 boulevard du Maréchal Juin
Tél: 01 30 94 84 11

78260 Achères

Point-justice - Point d'accès au droit d'Achères (PAD)
Place du Marché
8 allée Simone Signoret
Tél: 01 39 22 12 87

78300 Poissy

Point-justice - Point d'accès au droit de Poissy (PAD)
8 bis boulevard Louis Lemelle
Tél: 01 39 65 23 11

78330 Fontenay-le-Fleury

Point-justice - Point d'accès au droit de Fontenay-le-Fleury (PAD)
Hôtel de Ville
Place du 8 mai 1945
Tél: 01 30 14 33 00

78570 Chanteloup-les-Vignes

Point-justice - Point d'accès au droit de Chanteloups-les-Vignes (PAD)
6 place du Trident
Tél: 01 39 74 03 30

78711 Mantes-la-Ville

Point-justice - Point d'accès au droit de Mantes-La-Ville (PAD)
Centre de Vie sociale Augustin Serre
CVS Augustin Serre
60 rue Louise Michel
Tél: 01 30 98 45 46

91000 Évry-Courcouronnes

Point-justice - Point d'accès au droit de Courcouronnes (PAD)
Restaurants du cœur
5 avenue de l'Orme à Martin
Tél: 01 69 36 25 25

91000 Évry

Point-justice - Point d'accès au droit d'Évry (PAD)
7 clos de la cathédrale
Tél: 01 60 91 07 91

91000 Évry

Point-justice - Point d'accès au droit d'Évry (PAD)
Tribunal judiciaire d'Évry
9 rue des Mazières
Tél: 01 60 76 78 00

91000 Évry

Point-justice - Point d'accès au droit en milieu scolaire d'Évry (PAD)
9 rue des Mazières
Tél: 07 82 70 58 15

91130 Ris-Orangis

Point-justice - Point d'accès au droit de Ris-Orangis (PAD)
24 rue Edmond Bonté
Tél: 01 69 96 64 67

91150 Étampes

Maison de justice et du droit (MJD)
1 rue du Coq
Tél: 01 69 92 11 70

91200 Athis-Mons

Maison de justice et du droit (MJD)
4 avenue François Mitterrand
Tél: 01 69 57 82 80

91270 Vigneux-sur-Seine

Point-justice - Point d'accès au droit de Vigneux-sur-Seine (PAD)
65 avenue Henri Barbusse
Tél: 01 69 52 43 80

91350 Grigny

Point-justice - Point d'accès au droit de Grigny (PAD)
 Ferme Neuve
 1 rue Henri Rol Tanguy
 Tél: 01 69 02 45 77

91360 Villemaison-sur-Orge

Maison de justice et du droit (MJD)
 Le Trianon
 72 route de Corbeil
 Tél: 01 69 46 81 50

91380 Chilly-Mazarin

Point-justice - Point d'accès au droit de Chilly-Mazarin (PAD)
 Cité administrative
 31 avenue Pierre Brossolette
 Tél: 01 69 10 59 26

91860 Épinay-sous-Sénart

Point-justice - Point d'accès au droit d'Épinay-sous-Sénart (PAD)
 8 rue Johann Strauss
 Tél: 01 60 47 86 59

91940 Les Ulis

Maison de justice et du droit (MJD)
 rue des Bergères
 Tél: 01 64 86 14 05

92000 Nanterre

Point-justice - Point d'accès au droit de Nanterre (PAD)
 Centre social Les Acacias
 1 rue des Sorbiers
 Tél: 01 47 29 13 12

92000 Nanterre

Point-justice - Point d'accès au droit de Nanterre (PAD)
 Tribunal judiciaire de Nanterre
 Tribunal de Grande Instance de Nanterre Annexe
 2-8 rue Pablo Neruda
 Tél: 01 40 97 10 10

92100 Boulogne-Billancourt

Point-justice - Point d'accès au droit de Boulogne-Billancourt (PAD)
 35 rue Paul Bert
 Tél: 01 46 03 04 98

92110 Clichy

Point-justice - Point d'accès au droit de Clichy-la-Garenne (PAD)
 Maison du Droit et de la Prévention
 92 rue Martre
 Tél: 01 47 15 32 05

92150 Suresnes

Point-justice - Point d'accès au droit de Suresnes (PAD)
 Maison pour la vie citoyenne et l'accès au droit
 Maison pour la Vie citoyenne et l'accès au droit
 28 rue Merlin de Thionville
 Tél: 01 41 18 37 36

92160 Antony

Point-justice - Point d'accès au droit d'Antony (PAD)
 Bâtiment du Tribunal
 1 place Auguste Mounié
 Tél: 01 40 96 68 60

92190 Meudon

Point-justice - Point d'accès au droit de Meudon (PAD)
 Mairie de Meudon
 6 avenue Le Corbeiller
 Tél: 01 41 14 80 01

92210 Saint-Cloud

Point-justice - Point d'accès au droit de Saint Cloud (PAD)
 18 rue des Écoles
 Tél: 01 41 18 37 36

92220 Bagneux

Maison de justice et du droit (MJD)
 7 impasse Edouard-Branly
 Tél: 01 46 64 14 14

92230 Gennevilliers

Maison de justice et du droit (MJD)
 19 avenue Lucette Mazalaigue
 Tél: 01 47 99 06 56

92290 Châtenay-Malabry

Maison de justice et du droit (MJD)
 1 rue Francis Pressencé
 Tél: 01 46 32 76 12

92390 Villeneuve-la-Garenne

Point-justice - Point d'accès au droit de Villeneuve-la-Garenne (PAD)
 3 mail Marie Curie
 Tél: 01 41 47 49 70

92400 Courbevoie

Point-justice - Point d'accès au droit de Courbevoie (PAD)
 39 rue Victor Hugo
 Tél: 01 71 05 75 44
www.ville-courbevoie.fr/78/point-d-acces-au-droit.htm

92600 Asnières-sur-Seine

Point-justice - Point d'accès au droit d'Asnières (PAD)
 Espace Rosa Parks
 144 rue Emile Zola
 Tél: 01 41 11 68 15

92700 Colombes

Point-justice - Point d'accès au droit de Colombes (PAD)
 Centre social et culturel Les Fossés Jean
 11 rue Jules Michelet
 Tél: 01 42 42 86 76
www.csc-fossesjean.com

93000 Bobigny

Point-justice - Point d'accès au droit de Bobigny (PAD)
 Tribunal judiciaire
 Tribunal judiciaire
 173 avenue Paul Vaillant Couturier
 Tél: 01 41 50 34 20

93100 Montreuil

Point-justice - Point d'accès au droit de Montreuil Centre Ville (PAD)
 12 boulevard Rouget de Lisle
 Tél: 01 48 70 68 67

93110 Rosny-sous-Bois

Point-justice - Point d'accès au droit de Rosny-sous-Bois (PAD)
 Maison du droit et de la citoyenneté
 Maison du Droit et de la Citoyenneté
 60-66 rue Philibert Hoffmann
 Tél: 01 41 58 59 70

93120 La Courneuve

Maison de justice et du droit (MJD)
 2 avenue de la République
 Tél: 01 49 92 62 05

93130 Noisy-le-Sec

Point-justice - Point d'accès au droit de Noisy-le-Sec (PAD)
 9 rue Saint-Just
 Tél: 01 49 42 64 18

93150 Le Blanc-Mesnil

Maison de justice et du droit (MJD)
 76 rue Victor Hugo
 Tél: 01 45 91 93 50

93160 Noisy-le-Grand

Point-justice - Point d'accès au droit de Noisy-le-Grand (PAD)
 111 piazza mont d'est
 Tél: 01 41 70 39 18

93190 Livry-Gargan

Point-justice - Point d'accès au droit de Livry-Gargan (PAD)
 8 place François Mitterrand
 Tél: 01 41 70 88 00

93200 Saint-Denis

Maison de justice et du droit (MJD)
 16 rue des Boucheries
 Tél: 01 55 84 05 30

93300 Aubervilliers

Maison de justice et du droit (MJD)
 20 rue Bernard et Mazoyer
 Tél: 01 48 11 32 24

93390 Clichy-sous-Bois

Maison de justice et du droit (MJD)
 Clichy-sous-bois et Montfermeil
 Bâtiment Ecopole
 4 bis allée Romain-Rolland
 Tél: 01 41 70 38 20

93420 Villepinte

Point-justice - Point d'accès au droit de Villepinte (PAD)
 13-15 rue Auguste Blanqui
 Tél: 01 48 61 86 30

93500 Pantin

Maison de justice et du droit (MJD)
 25 ter rue du Pré Saint-Gervais
 Tél: 01 83 74 57 70

93700 Drancy

Point-justice - Point d'accès au droit de Drancy (PAD)
 2 avenue Jean Jaurès
 Tél: 01 48 96 50 14

93800 Épinay-sur-Seine

Maison de justice et du droit (MJD)
 1 rue de la Terrasse
 Tél: 01 48 23 22 27

94000 Créteil

Point-justice - Point d'accès au droit de Créteil (PAD)
 CCAS du 3^{ème} âge Hôtel de Ville
 Place Salvador Allende
 Tél: 01 58 43 38 74

94000 Créteil

Point-justice - Point d'accès au droit des jeunes de Creteil (PAD jeunes)
 71 rue de Brie
 Tél: 01 48 99 20 93

94000 Créteil

Point-justice - Point d'accès au droit des parents de Créteil (PAD)
 Association espace Droit Famille
 Association espace Droit Famille
 Place de la Habette
 Tél: 01 48 98 05 78

94000 Créteil

Point-justice - Point d'accès au droit scolaire de Créteil (PAD)
 Association Justice et Ville TJ de Créteil
 Association Justice et Ville TJ de Créteil
 Place du Palais
 Tél: 01 49 81 19 13

94120 Fontenay-sous-Bois

Point-justice - Point d'accès au droit et à la médiation de Fontenay-sous-Bois (PAD)
 12 bis avenue Charles Garcia
 Tél: 01 71 33 58 61

94130 Nogent-sur-Marne

Point-justice - Point d'accès au droit de Nogent-sur-Marne (PAD)
 Maisons des associations et de la citoyenneté
 2 rue Jean Monnet
 Tél: 01 43 24 63 21

94310 Orly

Point-justice - Point d'accès au droit d'Orly (PAD)
 2 place Gaston Viens
 Tél: 01 48 53 69 28

94400 Vitry-sur-Seine
Point-justice - Point d'accès au droit de Vitry-sur-Seine (PAD)
Hôtel de ville
2 avenue Youri Gagarine
Tél : 08 05 10 03 30

94460 Valenton
Point-justice - Point d'accès au droit de Valenton (PAD)
La Bergerie
1 cour de la Ferme
Tél : 01 43 82 81 30

94500 Champigny-sur-Marne
Maison de justice et du droit (MJD)
15 rue Albert Thomas
Tél : 01 45 16 18 60

94800 Villejuif
Maison de justice et du droit Val-de-Bièvre (MJD)
65 rue Jean Jaurès
Tél : 01 43 90 25 25

95100 Argenteuil
Maison de justice et du droit (MJD)
9 rue des Celtes
Tél : 01 34 34 62 30

95120 Ermont
Maison de justice et du droit de la Vallée de Montmorency (MJD)
60 rue de Stalingrad
Tél : 01 34 44 03 90

95140 Garges-lès-Gonesse
Maison de justice et du droit (MJD)
Quartier des doucettes
37 rue du Tiers Pot
Tél : 01 30 11 11 20

95200 Sarcelles
Maison de justice et du droit (MJD)
31 bis avenue du 8 mai 1945
Tél : 01 39 94 96 22

95300 Pontoise
Point-justice - Point d'accès au droit de Pontoise (PAD)
Tribunal judiciaire
3 rue Victor Hugo
Tél : 01 72 58 70 00

95340 Persan
Maison de justice et du droit intercommunale de Persan (MJD)
82 avenue Gaston Vermeire
Tél : 01 39 37 08 74

95400 Villiers-le-Bel
Maison de justice et du droit (MJD)
2 rue Pompon
Tél : 01 34 19 87 52

95500 Gonesse
Point-justice - Point d'accès au droit de Gonesse (PAD)
Place du 8 mai 1945 et de la Liberté
Tél : 01 30 11 50 50

95640 Marines
Point d'accès au droit du Vexin-Centre (PAD)
Mairie
Place du Général Leclerc
Tél : 01 30 39 70 21

95800 Cergy
Maison de justice et du droit (MJD)
12 place des Institutions
Tél : 01 30 38 45 15

► Liste 4 (IDF)

Lieux d'accueil et d'écoute pour les adolescents

Structures d'accueil et d'accompagnement pour les adolescents en souffrance et leurs parents.

75013 Paris
Maison de Marion
146 rue Nationale
Tél : 01 69 30 40 14
www.marionlamaintendue.com

75014 Paris
Maison de Solenn
Maison des adolescents Cochin
Hôpital Cochin - St Vincent de Paul
97 boulevard de Port-Royal
Tél : 01 58 41 24 24
www.mda.aphp.fr

75019 Paris
Maison des adolescents Robert Debré
8 avenue de la Porte du Pré Saint-Gervais
Tél : 01 40 40 27 60
<http://robertdebre.aphp.fr/maison-des-adolescents/>

77100 Meaux
Maison des adolescents Adobase
12 boulevard Jean Rose
Tél : 01 60 54 30 73

77186 Noisiel
Maison des adolescents Adobase
8 passage Louis Logre
Tél : 01 60 54 30 73

77300 Fontainebleau
Maison des adolescents Ado Sud 77 (Adobase)
6 rue du Mont Ussy
Tél : 06 71 81 87 41

77400 Lagny-sur-Marne
Maison des adolescents de Seine-et-Marne - Adobase (Adobase)
8 rue Henri Dunant
Tél : 01 60 54 30 73

77680 Roissy-en-Brie
Maison des adolescents Adobase
Permanence de Roissy-en-Brie
23 avenue de Malibran
Tél : 01 60 54 30 73

77700 Serris
Maison des adolescents Adobase (Adobase)
2 avenue Emile Cloud
Tél : 01 60 54 30 73

78000 Versailles
Maison des adolescents des Yvelines Sud
Maison Despaigne
50 rue Berthier
Tél : 01 39 63 92 07

78190 Trappes
Maison des adolescents des Yvelines Sud (PAEJ Trappes)
3 place de la mairie
Tél : 01 39 63 85 78

78300 Poissy
Maison des adolescents des Yvelines Nord
81 rue Saint Sébastien
Tél : 06 40 66 80 94

91150 Étampes
Maison des adolescents de l'Essonne
55 promenade des Prés
Tél : 01 60 15 26 22
www.maisondesadolescents91.fr

91400 Orsay
Maison de Marion
8 bis boulevard Dubreuil
Tél : 01 69 30 40 14
www.marionlamaintendue.com

91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
Maison des adolescents de l'Essonne
7 rue Paul Langevin
Tél : 01 60 15 26 22
www.maisondesadolescents91.fr

92000 Nanterre
Centre d'accueil et de soins pour adolescents (Casa)
Centre Jean Wier
10 villa des Maronniers
Tél : 01 41 23 02 73
www.mda92.org

92130 Issy-les-Moulineaux
Centre d'accueil et de soins pour adolescents (Casa)
Espace Andrée Chedid
60 rue Général Leclerc
Tél : 01 41 23 89 89
www.mda92.org

92190 Meudon
Centre d'accueil et de soins pour adolescents (Casa)
CMP Val Fleury
11 rue de la République
Tél : 01 46 29 06 90
www.mda92.org

92250 La Garenne-Colombes
Maison des adolescents des Hauts-de-Seine
Antenne Nord
18 rue Auguste Buisson
Tél : 01 41 23 92 92
www.mda92.org

92330 Sceaux
Centre d'accueil et de soins pour adolescents (Casa)
CMP L'Odyssee
17 avenue de Verdun
Tél : 01 55 52 10 49
www.mda92.org

92500 Rueil-Malmaison
Centre d'accueil et de soins pour adolescents (Casa)
CMP
34 avenue Albert 1^{er}
Tél : 01 47 52 00 32
www.mda92.org

92600 Asnières-sur-Seine
Centre d'accueil et de soins pour adolescents (Casa - UATA)
Unité d'accueil et de crise pour adolescents
12 ter grande rue Charles de Gaulle
Tél : 01 41 11 83 90
www.mda92.org

92700 Colombes
Centre d'accueil et de soin pour adolescents (Casa)
CMPP
95 rue Youri Gagarine
Tél : 01 47 81 81 72
www.mda92.org

93000 Bobigny
Maison des adolescents (Casita)
125 rue de Stalingrad
Tél : 01 48 95 73 01
<http://chu93.aphp.fr/casita-maison-adolescents/>

93200 Saint-Denis
Maison des adolescents (Casado)
2 bis rue Gibault
Tél : 01 48 13 16 43
www.ch-stdenis.fr

93390 Clichy-sous-Bois
Maison des adolescents (Amica)
4 allée Albert Camus
Tél : 01 43 88 23 64
www.mda93amica.fr

94000 Créteil
Maison de l'ado Val de Marne
Point écoute Créteil
2 rue de la Terrasse
Tél : 01 41 78 94 10
<https://maisondeladolescent94.org>

94120 Fontenay-sous-Bois
Maison de l'ado Val de Marne
Point écoute Fontenay - Maison de la prévention
55 avenue du Maréchal Joffre
Tél : 01 48 75 94 79
<https://maisondeladolescent94.org>

94230 Cachan

Maison de l'ado Val-de-Marne
 Point écoute Cachan
 19 rue Cousté
 Tél: 01 45 46 64 39
<https://maisondeladoloscent94.org>

94500 Champigny-sur-Marne

Maison de l'ado Val de Marne
 Point écoute Champigny
 27 rue Albert Thomas
 Tél: 01 49 83 79 79
<https://maisondeladoloscent94.org>

95000 Cergy-Pontoise

Maison des adolescents du Val-d'Oise
 PassAge
 Parvis de la Préfecture
 3 allée de l'Arcade
 Tél: 01 30 17 42 05
<https://passage95.fr>

95500 Gonesse

Maison des adolescents de l'Est Val d'Oise
 25 rue Bernard Février
 Tél: 01 77 65 55 08
www.hopital-de-gonesse.fr/patients-notre-offre-de-soins/nos-services-de-soins/maison-des-adolescents/

95640 Marines

Maison des adolescents du Val-d'Oise
 PassAge
 10 bis boulevard Gambetta
 Tél: 01 30 17 42 05
<https://passage95.fr>

► **Liste 5 (IDF)**

Point accueil écoute jeunes (PAEJ)

Les Points accueil écoute jeunes (PAEJ) sont ouverts aux jeunes en situation de mal-être et à leurs familles.

75004 Paris

Espace Santé Jeunes Guy Mocquet (ESJ)
 Hôtel Dieu - Unité Guy Mocquet
 1 place du Parvis Notre-Dame
 Tél: 01 42 34 88 72

75019 Paris

Point accueil écoute jeunes APSAJ Paris (PAEJ APSAJ Paris)
 1 rue du Département
 Tél: 01 40 36 75 74

75019 Paris

Point accueil écoute jeunes Paris Opej (PAEJ Paris Opej)
 Fondation Opej
 26 rue Botzaris
 Tél: 01 43 57 10 01

75019 Paris

Point accueil écoute jeunes Paris PAS (PAEJ Paris PAS)
 Paris Ados Services
 3 rue André Danjon
 Tél: 01 42 40 20 42

75020 Paris

Point accueil écoute jeunes Paris
 24 rue Rampeau
 Tél: 01 43 48 88 87

75020 Paris

Point accueil écoute jeunes Paris ANRS (PAEJ Paris ANRS)
 Association nationale de réadaptation sociale
 24 rue Rampeau
 Tél: 01 48 05 01 01
<http://anrs.asso.fr/etablissements-services/insertion/permanence-accueil-ecoute-jeunes-paej/>

77000 Melun

Point accueil écoute jeunes Melun (PAEJ Melun)
 Association Coquelicot
 1 avenue Pierre Brossolatte
 Tél: 07 81 69 14 70

77140 Nemours

Point accueil écoute jeunes Nemours (PAEJ Nemours)
 17 avenue Jean Moulin
 Tél: 07 88 14 89 83

77160 Provins

Point accueil écoute jeunes Provins (PAEJ Provins)
 Maison des Quartiers - Centre Social
 1 place du Pré Botin
 Tél: 01 60 58 50 61

78000 Versailles

Point accueil écoute jeunes Versailles (PAEJ Versailles)
 Centre communal d'action sociale CCAS
 6 impasse des Gendarmes RP 1144
 Tél: 01 39 51 25 25

78120 Rambouillet

Point accueil écoute jeunes Rambouillet (PAEJ Rambouillet)
 L'Usine à chapeaux
 56 rue d'Angivillier
 Tél: 01 30 88 89 59
www.usineachapeaux.fr

78130 Les Mureaux

Point accueil écoute jeunes Les Mureaux (PAEJ RESAA Les Mureaux)
 Ressource écoute santé adolescent jeunes adultes
 31 rue Veuve Fleuret
 Tél: 01 30 91 31 36

78140 Vélizy-Villacoublay

Point accueil écoute jeunes Vélizy-Villacoublay (PAEJ Vélizy-Villacoublay)
 Mairie de Vélizy-Villacoublay
 3 place Dautier
 Tél: 0 800 60 01 40

78190 Trappes

Maison des adolescents des Yvelines Sud (PAEJ Trappes)
 3 place de la mairie
 Tél: 01 39 63 85 78

78200 Mantes-la-Jolie

Point accueil écoute jeunes Mantes-la-Jolie (PAEJ Mantes-la-Jolie)
 Centre médico-social Frédéric Chopin
 1 rue Frédéric Chopin
 Tél: 06 43 55 11 08

78280 Guyancourt

Point accueil écoute jeunes Guyancourt (PAEJ Guyancourt)
 2 bis rue du Moulin
 Tél: 01 30 44 50 92

78300 Poissy

Point accueil écoute jeunes Poissy (PAEJ Poissy)
 13 boulevard Victor Hugo
 Tél: 01 39 22 56 57

78400 Chatou

Point accueil écoute jeunes Chatou (PAEJ Chatou)
 L'Écouteille - Le Sémaphore
 24 bis rue Léon Barbier
 Tél: 06 78 28 93 28
www.lesemaphore78.com

78500 Sartrouville

Point accueil écoute jeunes Sartrouville (PAEJ Sartrouville)
 102 avenue Hortense Foubert
 Tél: 07 85 70 90 46

78990 Élancourt

Point accueil écoute jeunes Elancourt (PAEJ Elancourt)
 Bureau information jeunesse
 2 place du Général de Gaulle
 Tél: 01 30 66 45 11
www.rdv-lej.laligue78.org

91000 Évry

Point accueil écoute jeunes Evry (PAEJ Evry)
 Association Filigrane
 11 rue des Mazières
 Tél: 01 60 77 40 08
www.association-filigrane.org

91150 Étampes

Point accueil écoute jeunes Etampes (PAEJ Etampes)
 Oppelia Essonne
 10 rue de la Platrierie
 Tél: 01 69 78 36 04
www.oppelia.fr

91160 Longjumeau

Point accueil écoute jeunes Longjumeau (PAEJ Longjumeau)
 86 boulevard du Docteur Cathelin
 Tél: 01 69 75 40 20

91170 Viry-Châtillon

Point accueil écoute jeunes Viry-Châtillon (PAEJ Viry-Châtillon)
 CEPFI
 9 avenue de Flandre
 Tél: 01 69 25 26 86
www.cepfi.com/le-point-ecoute-famille/

91190 Gif-sur-Yvette

Point accueil écoute jeunes Gif-sur-Yvette (PAEJ Gif-sur-Yvette)
 Espace Val de Gif
 Place du chapitre
 Tél: 06 37 00 81 31
www.apaso.fr

91240 Saint-Michel-sur-Orge

Point accueil écoute jeunes Saint-Michel-sur-Orge (PAEJ Saint-Michel-sur-Orge)
 27 rue de la Fontaine de l'Orme
 Tél: 01 69 25 26 86
www.cepfi.com

91300 Massy

Point accueil écoute jeunes Massy (PAEJ Massy)
 Apaso
 Maison de l'emploi
 10 rue du Noyer Lambert
 Tél: 01 69 75 40 20
www.apaso.fr

91350 Grigny

Point accueil écoute jeunes Grigny (PAEJ Grigny)
 1 rue Henri Rol Tanguy
 Tél: 01 69 25 26 86
www.cepfi.com/le-point-ecoute-famille/

91350 Grigny

Point accueil écoute jeunes Grigny (PAEJ Grigny)
 Centre Ambroise Crozat
 5 rue des Bâisseurs
 Tél: 01 69 25 26 86
www.cepfi.com/le-point-ecoute-famille/

91940 Les Ulis

Point accueil écoute jeunes Les Ulis (PAEJ Les Ulis)
 1 rue de l'Aube
 Tél: 01 60 92 02 00
www.apaso.fr

92000 Nanterre

Point accueil écoute jeunes Nanterre (PAEJ Nanterre)
 Etablissement La Garenne Croix-Rouge française
 317-325 rue de la Garenne
 Tél: 01 42 42 15 23

92100 Boulogne-Billancourt

Point accueil écoute jeunes
Boulogne-Billancourt (PAEJ
Boulogne-Billancourt)
ESJ Boulogne-Billancourt
Bâtiment Delory-1^{er} étage
24 bis avenue André-Morizet
Tél: 01 55 18 66 60

92130 Issy-les-Moulineaux

Point accueil écoute jeunes Issy-
les-Moulineaux (PAEJ Issy-les-
Moulineaux)
ImaRge
194 avenue de Verdun
Tél: 01 43 66 32 48

92130 Issy-les-Moulineaux

Point accueil écoute jeunes Issy-
les-Moulineaux (PAEJ Issy-les-
Moulineaux)
Espace Santé Jeunes
27 bis avenue Victor Cresson
Tél: 01 41 23 83 00

92150 Suresnes

Point accueil écoute jeunes
Suresnes (PAEJ Suresnes)
12 rue Carnot
Tél: 01 41 18 15 84

92220 Bagneux

Point accueil écoute jeunes
Bagneux (PAEJ Bagneux)
Association Perspective et
Médiation
1 place de la Fontaine Gueffier
Tél: 06 63 03 83 05

92230 Gennevilliers

Point accueil écoute jeunes
Gennevilliers (PAEJ Gennevilliers)
Espace santé jeunes
66 rue Pierre Timbaud
Tél: 01 40 85 67 62

92260 Fontenay-aux-Roses

Point accueil écoute jeunes
Fontenay-aux-Roses (PAEJ
Fontenay-aux-Roses)
6 rue Antoine Petit
Tél: 01 46 61 12 86

92290 Châtenay-Malabry

Point accueil écoute jeunes
Châtenay-Malabry (PAEJ
Châtenay-Malabry)
La Parentèle
40 rue de Henri de la Touche
Tél: 01 46 31 40 50

92390 Villeneuve-la-Garenne

Point accueil écoute jeunes
Villeneuve-la-Garenne (PAEJ
Villeneuve-la-Garenne)
ESJ Villeneuve-la-Garenne Croix-
Rouge française
196 boulevard Gallieni
Tél: 01 41 21 41 27

92600 Asnières-sur-Seine

Point accueil écoute jeunes
Asnières-sur-Seine (PAEJ
Asnières-sur-Seine)
Jeunes Espace Santé Prévention
- JESP
87 rue des Mourinoux
Tél: 01 78 99 41 83

92700 Colombes

Point accueil écoute jeunes
Colombes (PAEJ Colombes)
ESJ Colombes
6 rue du 11 novembre 1918
Tél: 01 47 60 43 16

92800 Puteaux

Point accueil écoute jeunes
Puteaux (PAEJ Puteaux)
Association du Site de la Défense
- PAEJ
14 place Carpeaux
Tél: 01 46 98 00 49

93100 Montreuil

Point accueil écoute jeunes
Montreuil (PAEJ Montreuil)
Association LEA
32 rue de Stalingrad
Tél: 01 48 57 89 93

93110 Rosny-sous-Bois

Point accueil écoute jeunes
Rosny-sous-Bois (PAEJ Rosny-
sous-Bois)
Centre Commercial Régional
Rosny 2
Avenue du général de Gaulle,
Tél: 01 71 29 24 11

93140 Bondy

Point accueil écoute jeunes
Bondy (PAEJ Bondy)
La Colombière
4 cours de la République
Tél: 01 48 47 34 61

93200 Saint-Denis

Point accueil écoute jeunes Saint-
Denis (PAEJ Saint-Denis)
29 rue Gabriel Péri
Tél: 01 48 20 92 43
www.resadosaintdenis.fr

93260 Les Lilas

Point accueil écoute jeunes Les
Lilas (PAEJ Les Lilas)
Le Kiosque
167 rue de Paris
Tél: 01 48 97 21 10

93300 Aubervilliers

Point accueil écoute jeunes
Aubervilliers (PAEJ Aubervilliers)
Mosaique
Quartier Villette - Quatre-Chemins
22 rue Henri Barbusse
Tél: 01 48 33 79 55

93390 Clichy-sous-Bois

Point accueil écoute jeunes
Clichy-sous-Bois (PAEJ Clichy-
sous-Bois)
4 allée Albert Camus
Tél: 01 43 88 23 64

94000 Créteil

Point accueil écoute jeunes
Créteil (PAEJ Espoir Créteil)
Espoir
2 rue de la Terrasse
Tél: 01 41 78 94 10
[http://espoir-cfdj.fr/les-
etablissements/val-de-marne/
paej/](http://espoir-cfdj.fr/les-etablissements/val-de-marne/paej/),
<https://maisondeladolescent94.org>

94120 Fontenay-sous-Bois

Point accueil écoute jeunes
Fontenay-sous-Bois (PAEJ
Fontenay-sous-Bois)
Maison de la prévention
55 avenue du Maréchal Joffre
Tél: 01 48 75 94 79
www.prevention-ecoutejeunes.org
maisondeladolescent94.org

94230 Cachan

Point accueil écoute jeunes
Cachan (PAEJ Aera)
Aera
19 rue Cousté
Tél: 01 45 46 64 39
<https://maisondeladolescent94.org>

94400 Vitry-sur-Seine

Point accueil écoute jeunes Vitry-
sur-Seine (PAEJ Vitry-sur-Seine)
Une oreille pour tous
22-24 place Jean Martin
Tél: 01 55 53 16 20
[www.vitry94.fr/2973/enfance-
jeunesse-senior/jeunesse/point-
accueil-ecoute-jeune.htm](http://www.vitry94.fr/2973/enfance-jeunesse-senior/jeunesse/point-accueil-ecoute-jeune.htm)

94500 Champigny-sur-Marne

Point accueil écoute jeunes
Champigny-sur-Marne (PAEJ
Champigny-sur-Marne)
27 rue Albert Thomas
Tél: 01 49 83 79 79

95000 Cergy

Point accueil écoute jeunes
Cergy-Saint-Christophe (PAEJ
Cergy-Saint-Christophe)
28 rue de l'aven
Tél: 01 30 75 00 25

95140 Garges-lès-Gonesse

Point accueil écoute jeunes
Garges-lès-Gonesse (PAEJ
Garges-lès-Gonesse)
Coin Jeunes
2 bis allée Jules Ferry
Tél: 06 77 50 12 37
www.charlespeguyalecoute.fr

95200 Sarcelles

Point accueil écoute jeunes
Sarcelles (PAEJ Sarcelles)
Pôle prévention jeunes et familles
Les Flanades
12 avenue du 8 mai 1945
Tél: 01 34 38 21 61

95400 Villiers-le-Bel

Point accueil écoute jeunes
Villiers-le-Bel (PAEJ Villiers-le-Bel)
Centre médico social
Rue des 9 arpents
Tél: 01 30 75 00 25

95500 Gonesse

Point accueil écoute jeunes
Gonesse (PAEJ Gonesse)
Udaf 95
Centre socioculturel Louis Aragon
20 bis avenue François Mitterrand
Tél: 01 30 75 00 25

95500 Gonesse

Point accueil écoute jeunes
Gonesse (PAEJ Gonesse)
Udaf 95
Centre socioculturel Marc
Sangnier
17 place Marc Sangnier
Tél: 01 30 75 00 25